

Narbonne le 08 juillet 2019,

Dossier suivi par Damien VAN GASTEL
Pôle Aménagement Durable du Territoire

OBJET : PLU Névian – compléments sur le Schéma Directeur d'Assainissement

Comme suite à votre demande, je vous prie de bien vouloir ci-après, les éléments transmis par le service eau-assainissement du Grand Narbonne répondant à vos questions.

1) Conformité des installations Assainissement Non Collectif (ANC) de Névian :

- Zone A du zonage d'assainissement : pas d'ANC contrôlé (refus), mais selon la Mairie lors de nos réunions, aucun dysfonctionnement ni aucune plainte des habitants ni des voisins. De plus, il s'agit d'une zone isolée en contrebas qui n'a pas vocation à s'étendre.
- Zone B à droite de l'impasse du Cros : 3 installations non conformes + 6 conformes + 1 inconnue/refus. Sur 10 installations au total, 30% de non-conformité, 60% de conformités et 10% d'inconnu (refus ou absences).
- Zone B à gauche de l'impasse du Cros : 5 installations non conformes + 5 conformes + 10 inconnus/refus. Sur 20 installations au total, 25% de non-conformité, 25% de conformités et 50% d'inconnu (refus ou absence).

2) Date de réalisation des contrôles ANC : 2012 et 2014. Les prochains contrôles sont programmés 8 ans après (périodicité acté dans le règlement du SPANC) soit 2020 et 2022.

3) Raccordement de la zone AU du Cros :

Afin de raccorder la zone AU, le réseau gravitaire passera dans l'impasse du Cros. Pour raccorder la partie Ouest de l'impasse du Cros, la création de 1060ml de réseaux sont nécessaires, soit pour une moyenne de création d'un réseau d'assainissement réseau, branchements, regards, réfections, ... en grès DN200mm à 350€/ml : 371 000€HT et pour 20 habitations : 18 550€/habitation.

L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif de la zone B étant bonne, une partie des installations étant conforme, le choix a été fait de raccorder uniquement les habitations présentes sur le tracé du réseau.

Ainsi, seules les habitations à l'Est de l'impasse du Cros seront raccordées au réseau d'assainissement collectif. Toutefois, il n'est pas exclu à terme que la partie Ouest de l'impasse du Cros soit un jour raccordé à l'assainissement.